



Communiqué de presse - CGT, SNASUB-FSU, SGEN-CFDT
Fonctionnarisation des personnels ouvriers : un accord qui engage tous les signataires.

Les organisations syndicales SGEN-CFDT, CGT et SNASUB-FSU, signataires du protocole d'accord du 4 mai 2017 expriment leur désaccord et leur vive critique quant à la mise en œuvre de la fonctionnarisation des personnels ouvriers par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le CNOUS. Celle-ci est réalisée au rabais au regard des engagements pris. La fonctionnarisation des personnels est pourtant essentielle pour l'avenir du réseau des œuvres.

Pour mémoire, le protocole d'accord ne fait aucunement référence à la limitation du nombre de postes ouverts, il garantit à tous les agents la possibilité de devenir fonctionnaire. Aujourd'hui, ce point majeur du protocole est remis en cause par l'instauration opaque et aveugle de quotas. C'est inacceptable !

Ces quotas viennent sérieusement compliquer la mise en œuvre du processus pour l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre de la fonctionnarisation, et ils génèrent de l'incompréhension chez les candidats. Le peu de postes ouverts à chaque session va créer de fait une forte sélection et réduire les chances de réussite de chacune et chacun, générer de fortes déceptions et du découragement. C'est inacceptable !

A cela s'ajoute, une « cacophonie » autour des informations diffusées aux candidats sur les tenants et les aboutissants de la fonctionnarisation, ceci ne permettant pas un choix éclairé.

Les organisations signataires demandent :

- > La suppression des quotas.
- > Une information officielle, transparente et claire dans chaque CROUS.
- > Des moyens nécessaires pour l'accompagnement des agents dans le processus de fonctionnarisation.
- > L'ouverture de concours réservés dans la filière AENES pour les collègues exerçant des fonctions administratives.

Nous insistons sur le fait qu'il est indispensable que le ministère et le CNOUS offrent au plus grand nombre la possibilité de devenir fonctionnaire sans « quotas » jusqu'en 2020, pour permettre à tous les personnels qui le souhaitent d'accéder à l'emploi titulaire. Il est primordial que l'ensemble des acteurs travaille à la réussite de ce dossier qui renforcera assurément le réseau des œuvres.

Par ailleurs, nous soutenons l'appel à la grève du 12 février 2019 des camarades du CROUS de Montpellier et appelons les personnels à participer aux réunions et aux assemblées générales pour construire la mobilisation dans l'ensemble des CROUS.

Paris, le 11 février 2019

Fonctionnarisation des personnels ouvriers : un accord qui engage tous les signataires.

dimanche 10 février 2019, par [matthias](#)

Communiqué de presse : CGT, SNASUB-FSU, SGEN-CFDT



Communiqué de presse : CGT, SNASUB-FSU, SGEN-CFDT

Fonctionnarisation des personnels ouvriers : un accord qui engage tous les signataires.

Les organisations syndicales SGEN-CFDT, CGT et SNASUB-FSU, signataires du protocole d'accord du 4 mai 2017 expriment leur désaccord et leur vive critique quant à la mise en œuvre de la fonctionnarisation des personnels ouvriers par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le CNOUS. Celle-ci est réalisée au rabais au regard des engagements pris. La fonctionnarisation des personnels est pourtant essentielle pour l'avenir du réseau des œuvres.

Pour mémoire, le protocole d'accord ne fait aucunement référence à la limitation du nombre de postes ouverts, il garantit à tous les agents la possibilité de devenir fonctionnaire. Aujourd'hui, ce point majeur du protocole est remis en cause par l'instauration opaque et aveugle de quotas. C'est inacceptable !

Ces quotas viennent sérieusement compliquer la mise en œuvre du processus pour l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre de la fonctionnarisation, et ils génèrent de l'incompréhension chez les candidats. Le peu de postes ouverts à chaque session va créer de fait une forte sélection et réduire les chances de réussite de chacune et chacun, générer de fortes déceptions et du découragement. C'est inacceptable !

A cela s'ajoute, une « cacophonie » autour des informations diffusées aux candidats sur les tenants et les aboutissants de la fonctionnarisation, ceci ne permettant pas un choix éclairé.

Les organisations signataires demandent :

- > La suppression des quotas.
- > Une information officielle, transparente et claire dans chaque CROUS.
- > Des moyens nécessaires pour l'accompagnement des agents dans le processus de fonctionnarisation.
- > L'ouverture de concours réservés dans la filière AENES pour les collègues exerçant des fonctions administratives.

Nous insistons sur le fait qu'il est indispensable que le ministère et le CNOUS offrent au plus grand nombre la possibilité de devenir fonctionnaire sans « quotas » jusqu'en 2020, pour permettre à tous les personnels qui le souhaitent d'accéder à l'emploi titulaire. Il est primordial que l'ensemble des acteurs travaille à la réussite de ce dossier qui renforcera assurément le réseau des œuvres.

Par ailleurs, nous soutenons l'appel à la grève du 12 février 2019 des camarades du CROUS de Montpellier et appelons les personnels à participer aux réunions et aux assemblées générales pour construire la mobilisation dans l'ensemble des CROUS.

Paris, le 11 février 2019

Les organisations syndicales SGEN-CFDT, CGT et SNASUB-FSU, signataires du protocole d'accord du 4 mai 2017 expriment leur désaccord et leur vive critique quant à la mise en œuvre de la fonctionnarisation des personnels ouvriers par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le CNOUS. Celle-ci est réalisée au rabais au regard des engagements pris. La fonctionnarisation des personnels est pourtant essentielle pour l'avenir du réseau des œuvres.

Pour mémoire, le protocole d'accord ne fait aucunement référence à la limitation du nombre de postes

ouverts, il garantit à tous les agents la possibilité de devenir fonctionnaire. Aujourd'hui, ce point majeur du protocole est remis en cause par l'instauration opaque et aveugle de quotas. C'est inacceptable !

Ces quotas viennent sérieusement compliquer la mise en œuvre du processus pour l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre de la fonctionnarisation, et ils génèrent de l'incompréhension chez les candidats. Le peu de postes ouverts à chaque session va créer de fait une forte sélection et réduire les chances de réussite de chacune et chacun, générer de fortes déceptions et du découragement. C'est inacceptable !

A cela s'ajoute, une « cacophonie » autour des informations diffusées aux candidats sur les tenants et les aboutissants de la fonctionnarisation, ceci ne permettant pas un choix éclairé.

Les organisations signataires demandent :

- La suppression des quotas.
- Une information officielle, transparente et claire dans chaque CROUS.
- Des moyens nécessaires pour l'accompagnement des agents dans le processus de fonctionnarisation.
- L'ouverture de concours réservés dans la filière AENES pour les collègues exerçant des fonctions administratives.

Nous insistons sur le fait qu'il est indispensable que le ministère et le CNOUS offrent au plus grand nombre la possibilité de devenir fonctionnaire sans « quotas » jusqu'en 2020, pour permettre à tous les personnels qui le souhaitent d'accéder à l'emploi titulaire. Il est primordial que l'ensemble des acteurs travaille à la réussite de ce dossier qui renforcera assurément le réseau des œuvres.

Par ailleurs, nous soutenons l'appel à la grève du 12 février 2019 des camarades du CROUS de Montpellier et appelons les personnels à participer aux réunions et aux assemblées générales pour construire la mobilisation dans l'ensemble des CROUS.

Paris, le 11 février 2019